



Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Affiché le **30 MAI 2023**
ID : 029-200054724-20230523-DE2023_078A-DE

Membres en exercice : 29

Membres présents : 27

Membres votants : 29

Le 23 mai 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 17 mai 2023. Publication de la convocation le : 17 mai 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
Mme Michèle LACOUR a donné procuration à Mme Simone JOURAND

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 30 MAI 2023

Délibération n° 2023-078 : Local des Restaurants du Cœur : convention entre la Commune d'Audierne et le CIAS du Cap Sizun pour la prise en charge de fluides

Rapporteur : Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La mise à disposition gratuite du local situé 4 rue Emile Combe à l'association « Les Restaurants du Cœur » va générer des charges de fonctionnement pour la commune, et plus spécifiquement des charges de fluides (eau, chauffage, électricité).

Le local des « Restaurants du Cœur » situé à Audierne est le seul sur l'ensemble du territoire du Cap Sizun et l'antenne d'Audierne accueille des bénéficiaires provenant de l'ensemble des communes du Cap Sizun.

Aussi, il est convenu que le CIAS du Cap Sizun apportera une participation financière à la commune pour les dépenses de fluides, dans la limite de 3 000 € par an. Les modalités de la prise en charge des fluides du local des Restaurants du Cœur par le CIAS du Cap Sizun font l'objet d'une convention (jointe en annexe).

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Affiché le 30 MAI 2023

ID : 029-200054724-20230523-DE2023_078A-DE

Vu la délibération DE2023-077 approuvant la mise à disposition gratuite d'un local à l'association « Les Restaurants du Cœur »,

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 15 mai 2023,

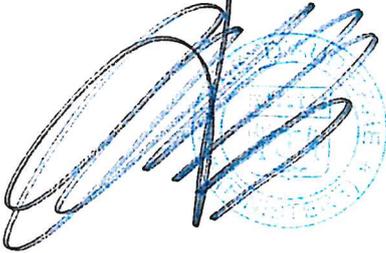
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- valider la convention entre la Commune d'Audierne et le CIAS du Cap Sizun pour la prise en charge de fluides dans la limite de 3 000 € annuels ;
- autoriser M. Le Maire à signer la convention, à réaliser toute formalité et signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

